

La Rochelle
Université

Recueil des actes administratifs

■ n° 586

28 mai 2026

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-172 du 13 avril 2026 modifiant l'arrêté n° 2025-423 du 18 juillet 2025 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, technologies, santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries

Arrêté n° 2026-173 du 13 avril 2026 modifiant l'arrêté n° 2025-437 du 18 juillet 2025 portant nomination du jury de master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit de l'entreprise

Arrêté n° 2026-174 du 13 avril 2026 modifiant l'arrêté n° 2025-725 du 20 octobre 2025 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien

Arrêté n° 2026-175 du 13 avril 2026 modifiant l'arrêté n° 2025-542 du 20 octobre 2025 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit

Arrêté n° 2026-194 du 11 mai 2026 portant désignation des membres de la commission d'évaluation à mi-parcours du contrat de chaire de professeur junior (CPJ)

Arrêté n° 2026-195 du 11 mai 2026 portant désignation des membres de la commission d'évaluation à mi-parcours du contrat de chaire de professeur junior (CPJ)

Arrêté n° 2026-210 du 21 mai 2026 portant attribution de prix en nature aux majors de promotion dans le cadre de la cérémonie de remise de prix du 29 mai 2026 organisée par l'IAE

**Arrêté n° 2026-172 du 13 avril 2026 modifiant l'arrêté
n° 2025-423 du 18 juillet 2025 portant nomination du
jury de master du domaine Sciences, technologies,
santé mention Biotechnologies parcours Génie
biotechnologique et management en agro-industries**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature du
Président de La Rochelle Université – Volet composantes et départements d'enseignement,
Vu l'arrêté n° 2025-423 du 18 juillet 2025 portant nomination du jury de master du domaine
Sciences, technologies, santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et
management en agro-industries,
Vu les propositions du directeur du master du domaine Sciences, technologies, santé, mention
Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries
Considérant l'empêchement de Madame Isabelle Lanneluc d'assurer la présidence du jury et,
en conséquence, la nécessité de garantir le bon fonctionnement et la continuité du jury
d'examen,

ARRÊTE

Article 1

A l'article 1 de l'arrêté n° 2025-423 du 18 juillet 2025 susvisé, la fonction de présidente du jury du semestre 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Biotechnologies parcours Biochimie, est attribuée à Madame Sophie Sablé, maîtresse de conférences, en lieu et place de Madame Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences, qui demeure membre dudit jury.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 avril 2026.

Pour le président de l'Université et par
délégation,
Le directeur de l'Institut LUDI,

Michel Berthier

**Arrêté n° 2026-173 du 13 avril 2026 modifiant l'arrêté
n° 2025-437 du 18 juillet 2025 portant nomination du
jury de master du domaine Droit, économie, gestion,
mention Droit de l'entreprise**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature du
Président de La Rochelle Université – Volet composantes et départements d'enseignement,
Vu l'arrêté n° 2025-437 du 18 juillet 2025 portant nomination du jury de master du domaine
Droit, économie, gestion, mention Droit de l'entreprise,
Vu les propositions du directeur du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit
de l'entreprise,
Considérant les empêchements de Madame Caroline Asfar-Cazenave et Monsieur François
Goliard et, en conséquence, la nécessité de garantir le bon fonctionnement et la continuité du
jury d'examen,

ARRÊTE

Article 1

A l'article 1 de l'arrêté n° 2025-437 du 18 juillet 2025 susvisé, la composition du jury du
semestre 2 est modifiée comme suit :

- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences, est remplacée par Margaux Redon,
maîtresse de conférences,
- > François Goliard, maître de conférences, est remplacé par Abdouramane Diarra, vacataire,
- > David Pieuchot, vacataire, est ajouté.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 avril 2026.

Pour le président de l'Université et par
délégation,

Le directeur de l'Institut LUDI,

Michel Berthier

**Arrêté n° 2026-174 du 13 avril 2026 modifiant l'arrêté
n° 2025-725 du 20 octobre 2025 portant nomination
du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues
mention Langues étrangères appliquées anglais-
chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature du
Président de La Rochelle Université – Volet composantes et départements d'enseignement,
Vu l'arrêté n° 2025-725 du 20 octobre 2025 portant nomination du jury de licence du domaine
Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen,
anglais-indonésien,
Considérant l'empêchement de Madame Agnès Auger et, par conséquent la nécessité de
garantir le bon fonctionnement et la continuité du jury d'examen,

ARRÊTE

Article 1

A l'article 1 de l'arrêté n° 2025-725 du 20 octobre 2025 susvisé, Agnès Auger, professeuse
certifiée, est retirée de la composition du jury du semestre 4.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 avril 2026.

Pour le président de l'Université et par
délégation,
Le directeur du Pôle Licences Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-175 du 13 avril 2026 modifiant l'arrêté
n° 2025-542 du 20 octobre 2025 portant composition
de la commission d'examen des vœux d'inscription en
première année de licence du domaine Droit,
économie, gestion, mention Droit**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature du
Président de La Rochelle Université – Volet composantes et départements d'enseignement,
Vu l'arrêté n° 2025-542 du 20 octobre 2025 portant composition de la commission d'examen
des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Droit, économie, gestion,
mention Droit,
Considérant l'empêchement de Madame Anne Cathelineau-Roulaud et, en conséquence, la
nécessité de garantir le bon fonctionnement et la continuité du jury d'examen,

ARRÊTE

Article 1

A l'article 1 de l'arrêté n° 2025-542 du 20 octobre 2025 susvisé, Anne Cathelineau-Roulaud,
maîtresse de conférences, est remplacée par Elsa Kohlhauer, maîtresse de conférences.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 avril 2026.

Pour le président de l'Université et par
délégation,
Le directeur du Pôle Licences Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-194 du 11 mai 2026 portant
désignation des membres de la commission
d'évaluation à mi-parcours du contrat de chaire de
professeur junior (CPJ)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 952-2,
Vu le code de la recherche, notamment son article L. 411-3,
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État,
Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche, et notamment son article 17,
Vu la délibération n° 2025-06-24-3 du 24 juin 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université relative au dispositif de recrutement, d'évaluation à mi-parcours et de titularisation des chaires de professeur junior (CPJ),
Vu l'arrêté du 28 février 2023 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche,
Vu le contrat de chaire de professeur junior de Madame BORDEA Georgeta du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2028,

ARRÊTE

Article 1

La commission chargée de l'évaluation à mi-parcours de Madame BORDEA Georgeta dans le cadre de son contrat de chaire de professeur junior (CPJ), est composée comme suit :

- > Monsieur Jean-Christophe BURIE, professeur des universités (section 61) au L3i (réfèrent scientifique) ;
- > Monsieur Yacine GHAMRI-DOUDANE, professeur des universités (section 27), directeur du L3i ;
- > Madame Florence CLOPPET, professeure des universités (section 27) à l'Université Paris-Cité.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 11 mai 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-195 du 11 mai 2026 portant
désignation des membres de la commission
d'évaluation à mi-parcours du contrat de chaire de
professeur junior (CPJ)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 952-2,
Vu le code de la recherche, notamment son article L. 411-3,
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État,
Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche, et notamment son article 17,
Vu la délibération n° 2025-06-24-3 du 24 juin 2025 du conseil académique de La Rochelle Université relative au dispositif de recrutement, d'évaluation à mi-parcours et de titularisation des chaires de professeur junior (CPJ),
Vu l'arrêté du 28 février 2023 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche,
Vu le contrat de chaire de professeur junior de Monsieur GREGOIRE Benjamin du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2028,

ARRÊTE

Article 1

La commission chargée de l'évaluation à mi-parcours de Monsieur GREGOIRE Benjamin dans le cadre de son contrat de chaire de professeur junior (CPJ), est composée comme suit :

- > Monsieur Fernando PEDRAZA DIAZ, professeur des universités (section 33) au LaSIE (réfèrent scientifique) ;
- > Madame Valérie THIERY, professeure des universités (section 32) au LIENSs ;
- > Monsieur Michel VILASI, professeur des universités (section 33) à l'Université de Lorraine.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 mai 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-210 du 21 mai 2026 portant attribution de prix en nature aux majors de promotion dans le cadre de la cérémonie de remise de prix du 29 mai 2026 organisée par l'IAE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et R. 719-51 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Considérant que l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) organise, le 29 mai 2026, une cérémonie de remise de prix destinée à récompenser les majors de la promotion 2024/2025 de troisième année de licence gestion ; que, dans ce cadre, des prix d'une valeur totale de 150 euros TTC seront attribués aux étudiants concernés ;

ARRÊTE

Article 1

Une carte cadeau illico d'une valeur de 50 euros est attribuée à :

- > NDIAYE Amina,
- > BRUNET Anaïs,
- > SALA Louise.

Article 2

La dépense totale de 150 euros est imputée au CRB11 sur la ligne budgétaire suivante :

- > CRB11/LICENCES/IAE

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 21 mai 2026.

Le président

Gérard Blanchard